



Arnaque par un serrurier

Par **Yann94200**, le **05/11/2019** à **15:28**

Bonjour,

Le 31 octobre au soir, j'ai perdu les clefs de mon appartement dans une résidence étudiante, le gardien de la résidence étant en congés, j'ai donc fait appel à un serrurier qui, arrivé sur place m'annonce un pris de 300 euros pour m'ouvrir la porte et me changer la serrure, prix que je trouve extrêmement cher puisque je suis étudiant, j'ai donc refusé lui expliquant que je n'avais pas les moyens, il m'a ensuite dit qu'il pouvait me le faire pour 150 euros, j'accepte donc son offre, il commence les travaux et casse ma serrure, qui est une serrure 3 points, le système se bloque et il lui est impossible d'ouvrir la porte, il m'annonce alors un prix de 1500 euros et me dit de m'arranger avec mon assurance. Ayant mon train pour rentrer à ma résidence principale dans 2h et étant dans l'incapacité de payer 1500 euros, Il me rassure en me disant que l'on va faire passer cela pour une tentative de cambriolage et que je ne payerais pas (arnaque a l'assurance), il me dit que l'on reste en contact dans le week end afin que je puisse m'arranger avec mes parents, il me demande une avance de 300 euros pour les travaux sauf que je ne les ai pas et mon chéquier est dans l'appartement alors il l'emmène retirer 100 euros que je lui passe en liquide.

J'apprends donc plus tard que la résidence travaille avec un serrurier prestataire qui pourrais me faire les travaux à prix étudiants, sauf que lorsqu'ils ont voulu ouvrir la porte ils n'ont pas réussis car le serrurier avais cassé la serrure ce qui nécessite de changer tout le système, de plus ma porte est une porte blindée, je doit maintenant scier la porte pour pouvoir l'ouvrir et changer cette porte blindée, étant étudiant, et étant dans l'incapacité de payer ses frais qui seront extrêmement élevés, je ne sais pas comment faire

Pouvez vous m'aider svp ??

J'ai plusieurs preuves, les messages où il me dit qu'il arrive dans 25 minutes, je lui ai envoyé la photo de la porte par message, et il m'a envoyé un devis dans le week end

Merci d'avance de votre aide.

Par **CarolineDenambride**, le 21/11/2019 à 11:55

Bonjour,

Il conviendrait d'engager sa responsabilité pour obtenir la prise en charge des frais liés au changement de la porte.

D'abord avec l'envoi d'un courrier recommandé suite à sa faute (blocage définitif de la porte) puis saisine du Tribunal en cas d'échec des négociations amiables.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate

Denambride-avocat.com